

15 Guerre du Sonderbund

RELATION du fait arrivé près d'Angstorf dans la nuit du 7 au 8 novembre 1847 au soldat Pierre VUARNOZ (d'après les pièces officielles)

Nous citerons:

La version fribourgeoise. Imprimerie P. Meyll, Fribourg

La version fédérale. Extrait du volume "Diète, Jésuites et Sonderbund, récit des événements qui ont amené l'expulsion des Jésuites et la chute du Sonderbund en novembre 1847". Ouvrage destiné aux troupes fédérales au prix de 15 batz.

Lausanne - Imprimerie Pache-Simmen - 1848

Ce Pierre VUARNOZ, serait le fils de François, feu Louis, scieur à Corserey, voir page 56.

15.1 Version fribourgeoise.

Pierre VUARNOZ et sa médaille

15.1.1 Avant-propos

Un fait d'une nature prodigieuse s'est opéré sur la personne d'un soldat fribourgeois placé en sentinelle pendant la nuit sur la route cantonale de Fribourg à Berne, à peu de distance du hameau de Angstorf.

Ce fait attesté par de nombreux témoins, appuyé sur des preuves irrécusables et répété bientôt de bouche en bouche, avec la rapidité de l'éclair, d'une extrémité du canton à l'autre, a produit partout une sensation profonde.

Chacun s'est plu à y voir le doigt de Dieu, un effet de cette admirable protection de la Providence qui n'abandonne jamais ceux qui ont foi et confiance en elle. Aussi, est-ce avec une assurance entière que nous le livrons à la publicité, appuyé comme nous l'avons dit, sur tous les témoignages qui peuvent garantir la véracité d'un fait. Nous croyons cette publication très opportune dans les circonstances actuelles et bien propre à raffermir la foi et le courage d'un peuple religieux qui a placé sa plus grande confiance en Dieu, en lui montrant que le premier coup de feu parti de la main d'un assassin et dirigé sur un soldat fribourgeois n'a servi qu'à opérer un prodige et à faire éclater d'une manière visible la protection du Ciel et de Celle que toutes les bouches catholiques proclament depuis des siècles: Le secours des chrétiens.

Nous publierons successivement un récit abrégé de l'événement tel qu'il résulte des procès-verbaux dressés par ordre de l'autorité ecclésiastique supérieure, puis les procès-verbaux eux-mêmes. Nous terminerons par la lettre dans laquelle le sage Prélat qui gouverne ce diocèse a bien voulu approuver cette publication; lettre qui sera aux yeux des fidèles la plus puissante garantie des faits que nous rapportons.

15.1.2 Citation des protocoles des autorités ecclésiastiques

Dans la nuit du 7 au 8 novembre, le soldat VUARNOZ de Corserey, paroisse de Prex au district de Fribourg, de la 2^{me} compagnie des chasseurs du 2^{me} bataillon du contingent, était en faction sur la route cantonale qui va de Fribourg à Berne, un peu en avant du hameau de Angstorf, à la distance d'environ une lieue de Fribourg.

Vers les neuf heures et demie du soir, un coup de feu partit tout à coup d'un petit bosquet qui se trouvait vis à vis du factionnaire, à la distance de quinze à vingt pas. Ce coup dirigé vers la sentinelle, l'atteignit. Etourdie par la secousse et se croyant blessée, celle-ci recula, chancela et sentant quelque chose de froid glisser le long de son corps, elle crut que c'était le sang qui coulait; ce qui ne l'empêcha pas toutefois de riposter, de lâcher son coup. Puis se repliant sur le second factionnaire, elle engagea celui-ci à faire feu. Un second coup part et les deux sentinelles se replient ensemble sur leur poste, au hameau d'Angstorf.

Averti par ces détonations répétées et par le cri du factionnaire qui était devant le corps de garde, tout le poste sort et court aux armes. L'officier qui commande s'avance à l'instant pour faire une reconnaissance, explorer le terrain, tandis qu'on dépêche en tout hâte au quartier général stationné à Mariahilf, pour donner l'alarme. Aussitôt le chef de bataillon fait réveiller son monde et part avec un fort détachement vers la direction d'où étaient partis les coups de feu, accompagné du major, de l'aumônier, du chirurgien-major et de plusieurs officiers.

Arrivés à Angstorf, ils trouvèrent la première sentinelle, le soldat VUARNOZ entouré de ses camarades et s'étant approchés, ils constatèrent sur lui, sur ses habits, un trou rond formé par le passage d'une balle correspondant à travers la capote, le gilet croisé à double et la chemise du soldat et allant aboutir droit à une médaille de la Vierge Immaculée que le soldat portait sur sa poitrine.

Le coup dirigé par la main de l'assassin, du bosquet qui se trouvait vis à vis de la sentinelle, à la distance de quinze à vingt pas, avait porté en plein sur sa poitrine. La balle avait passé entre les doigts de la main droite qui soutenait l'arme et que le soldat tenait cachée sous sa capote percée, comme nous l'avons dit, capote, gilet, chemise, jusqu'à l'endroit où se trouvait la médaille, de la grosseur d'une petite pièce de monnaie et cela sans la moindre lésion ni aux doigts, ni à la peau sur laquelle se trouvait collée la médaille.

Frappé d'un fait aussi merveilleux et l'attribuant à la main de Dieu, l'aumônier de la troupe fit agenouiller sur le champ toutes les personnes présentes témoins de ce prodige pour remercier de concert la divine Providence et la Vierge protectrice d'avoir ainsi miraculeusement sauvé la vie de cet homme.

Ajoutons que le soldat, objet de cette faveur, revenu de sa première émotion, demanda lui-même à continuer sa faction. Ajoutons encore que le lendemain dès l'aube du jour, le même, accompagné d'un sous-officier se rendit au lieu où il avait reçu le coup de feu et après avoir cherché en cet endroit, retrouva la balle qui l'avait frappé et qu'il avait senti couler le long de son pantalon jusqu'à ses pieds. La balle remise au révérend aumônier et exhibée à nombre de personnes, placée même avec la médaille sous les yeux de l'autorité qui a pu se convaincre de la réalité du fait, est aplatie du côté qui a touché la médaille dont elle porte visiblement l'empreinte.

Nous nous abstenons ici de tout commentaire; nous laissons parler les faits et les pièces officielles que nous allons reproduire.

15.1.3 Déclaration de Pierre Vuarnoz

En suite d'un ordre adressé au chef de bataillon, le lieutenant-colonel Appenthel de la part du chef d'état-major, portant, qu'il soit dressé un procès-verbal circonstancié du fait qui s'est passé dans la nuit du 7 au 8 novembre courant sur le soldat Pierre VUARNOZ, fils de François, de Corserey, de la 2^{me} compagnie de chasseurs du 2^{me} bataillon du contingent, étant de faction sur la route en avant d'Angstorf, le dit VUARNOZ déclare, qu'étant de faction comme sentinelle avancée entre 9 et 10 heures du soir, sur la route en delà d'Angstorf, du côté de Ludstorf, où à une distance d'environ quinze à vingt pas d'un chêne qui se trouvait en face de lui, il vit tout à coup partir de là un coup de feu et se senti au même instant frappé à la poitrine à telle enseigne qu'il recula d'un pas, croyant être blessé, vu qu'il avait senti quelque chose de froid qui lui descendit sur le corps et qu'il crut que c'était du sang. Cependant, il n'hésita pas à lâcher son coup de fusil en se repliant sur le second factionnaire qui était non loin de lui et lui criant: fais feu! ce que le dit factionnaire fit aussi dans la direction où il avait vu partir le coup de feu. VUARNOZ ajoute que la balle lui ayant passé entre les doigts de la main droite qu'il tenait dans sa capote croisée sur sa poitrine, il sentit à ses doigts une roideur et une espèce de douleur qui le gênèrent pour faire feu. Sur quoi, les deux factionnaires, VUARNOZ et son camarade de faction, le nommé Rey Jean-Joseph se replièrent rapidement sur le poste d'Angstorf, qui aux coups de fusils et de cri du factionnaire devant les armes, étaient sorti et se trouvait sous les armes.

VUARNOZ et son camarade Rey ajoutent qu'au moment où ils firent feu, ils virent accourir à eux deux paysans, le sieur Spycher, syndic d'Ueberstorf et le nommé Schaller de Bagwil qui, s'en allant chez eux, se trouvaient à une soixantaine de pas des factionnaires et voulurent aller soutenir VUARNOZ qu'ils virent chanceler après le coup de feu.

VUARNOZ déclare que la médaille qu'il portait sur le corps avait formé une empreinte rouge sur la peau, mais que cette rougeur disparut dans la nuit. Du reste, il n'a vu ni aperçu personne, ni avant ni après le coup de feu et qu'au moment où il prit la fuite, il sentit quelque chose qui lui tomba sur le soulier, ce qu'il a présumé être la balle qui avait glissé le long de sa jambe.

Signé par les dits factionnaires, comme conforme exacte à leurs dépositions.

Mariahilf, le 8 novembre 1847

Signatures:

Vuarnoz Pierre
Rey Jean-Joseph

15.1.4 Déclaration du poste d'Angstorf

Sont appelés tous les hommes faisant partie du poste d'Angstorf dans la nuit du 7 au 8 novembre et sommés de dire ce qu'ils savent et ce qu'ils ont vu. Ils déclarent que dimanche soir vers 9 ½ heures, ils entendirent tout à coup trois coups de fusil à peu d'intervalle les uns des autres, dans la direction et sur la route d'Angstorf à Ludstorf et que de suite, ils prirent les armes sur l'avertissement du factionnaire devant les armes. Qu'un instant après arrivèrent en toute hâte les deux factionnaires avancés VUARNOZ et REY avec deux paysans disant qu'on leur avait tiré dessus et que VUARNOZ avait reçu à la poitrine. Etant tous curieux de voir la chose, ils l'entourèrent et l'un des paysans l'ayant déboutonné, nous vîmes tous un trou rond qui correspondait parfaitement à travers la capote, le gilet croisé à double et la chemise et donnait sur

une médaille que VUARNOZ portait sur sa peau. Ils déclarèrent que le dit VUARNOZ était tout ému et avait les larmes aux yeux, mais que revenu de son émotion involontaire, il voulut continuer d'être de garde. Qu'au moment où ce fait eut lieu, le capitaine Marro accompagné d'une patrouille avança sur la route de Ludstorf pour explorer le terrain et que le nommé Brasey Jean-François, caporal fut envoyé en toute hâte à Mariahilf avertir le poste, tandis que toute la troupe cantonnée à Angstorf prit les armes.

Ainsi déclaré et signé à Mariahilf le 8 novembre 1847, comme conforme à l'exacte vérité, par les soldats et sous-officiers de la compagnie Marro qui ont été témoins.

Ont signé:

Marro, capitaine	Rollinet, 1er sous-lieutenant
Bersier, sergent-major	Rossier, sergent de garde
Brasey Jean-Joseph	Vuarnoz Pierre
Rey Jean-Louis	Bey Béat
Collaud Albin	Chardonnens Joseph
Joye Jean-Pierre	Pernet Jean-Dominique
Jordel-Louis Bovet	Pierre Theodore
Bugnon Simon	Granjet Clement
Roulin Frangois	Volery Beat
Sansonnens Jean-Joseph	

Vu pour légalisation des signatures ci-contre que le soussigné a vu apposer après la lecture faite du présent exposé.

Mariahilf, le 8 novembre 1847, signe:

Appenthel, lieutenant colonel.

15.1.5 Déclaration du poste de Mariahilf

Sont appelés à déclarer ce qu'ils pensent et ce qu'ils savent et ce qu'ils ont vu, tous les officiers, sous-officiers et soldats du poste de Mariahilf qui se sont transportés immédiatement le dimanche soir vers 9 ½ heures ou 10 heures du soir à Angstorf, sur l'avis reçu qu'on avait tiré sur un factionnaire.

Ensuite de cette sommation, les soussignés attestent:

Que dimanche soir 7 courant vers 9 ½ heures, le nommé Brasey caporal de la 2me compagnie de chasseurs cantonnés à Angstorf et de garde à Angstorf, est accouru à Mariahilf en disant: on a tiré et blessé l'un de nos factionnaires, et qu'on entendait dans le lointain un bruit sourd, que de suite le chef de bataillon fit réveiller et mettre sous les armes tout le détachement cantonné à Mariahilf et partit avec une forte patrouille dans la direction d'Angstorf, accompagné du major, de l'aumônier, du chirurgien-major et de quelques officiers.

Que, arrivés à Angstorf au point où cette localité communiquait à la grande route, ils trouvèrent nombre de soldats du poste d'Angstorf ainsi que deux paysans, le syndic d'Ueberstorf et un nommé Schaller qui entouraient le chasseur Pierre VUARNOZ question à laquelle il fut répondu affirmativement, ou examina l'effet du coup de feu que VUARNOZ avait reçu, que les soussignés virent au milieu du corps près du creux de l'estomac, droit au-dessus de la buffleterie croisée, un trou qui communiquait directement et en ligne droite sur la peau où se faisait sentir une médaille; que, curieux de voir la chose dans ses détails, on fit déboutonner la capote, le gilet croisé de VUARNOZ, ensuite de quoi l'on vit que la balle avait traversé tous les vêtements et la chemise de ce soldat juste à l'endroit où était la médaille, mais qu'aucune lésion n'était visible sur le corps, mais bien une rougeur entre les doigts où la balle avait passé.

Que toutes les personnes présentes ne doutèrent nullement que le coup de feu avait porté en plein; qu'elles furent toutes étonnées de ce fait singulier et l'attribuant à la main de Dieu, l'aumônier fit agenouiller sur la route les personnes présentes pour remercier la Providence et la Sainte Vierge d'avoir sauvé si miraculeusement cet homme.

Dans cet intervalle, le capitaine Marro, de retour avec sa patrouille fit connaître qu'il n'avait rien aperçu ni entendu et toute la troupe rentra dans ses cantonnements.

Ainsi déclaré et verbalisé, signé par tous les témoins.

Mariahilf, le 8 novembre 1847.

Ont signé:

Marro, capitaine	Rollinet, 1er sous-lieutenant
Favre	P. Florentin, aumônier

Siffer, Artzt d. 2. Bat.	Bise Georges, caporal
Marmiet Joseph	Vuidepot Valentin
Quillet Faul	Joye Pierre-Joseph
Matthey Laurent	Jollia Joseph
Bondallaz, major	Appenthel, lieutenant colonel

Le lendemain 8 courant, à l'aube du jour, le soldat Pierre VUARNOZ accompagné du sergent Rossier, s'est transporté à l'endroit où il avait reçu le coup de feu et après avoir cherché en cet endroit, ils trouvèrent la balle, que la veille il avait senti tomber sur son pied et ils remirent cette balle au Rd aumônier lequel l'exhiba à différentes personnes qui remarquèrent que la balle était un peu aplatie du côté de la coupe et portait une légère empreinte d'un bras de la croix de la médaille.

On signé:

Bondallaz, major
Rossier, sergent de garde
Favre, lieutenant
Vuarnoz Pierre
P. Florentin, aumônier.

15.1.6 Déclaration des chirurgiens

Ensuite d'ordres de la part de Mr. le colonel d'Appenthel, chef du 2^{me} bataillon d'élite stationné à Mariahilf, les chirurgiens soussignés ont procédé le 8 novembre au soir, environ 7 heures, à la visite corporelle de Pierre VUARNOZ soldat dans la 2^{me} compagnie de chasseurs, lequel dit avoir reçu un coup de feu dans la nuit du 7 au 8 novembre vers les 9½ heures du soir, étant de faction sur la route au dessus d'Angstorf.

Ils ont trouvé ce qui suit:

La partie gauche de la capote doublée d'une forte doublure de toile était percée par une balle, le gilet qui croisait sur la poitrine était percé de part en part, soit les parties droites et gauches, la chemise percée aussi dans la partie correspondante exactement aux troues des vêtements sus indiqués, la nature des bords de ces troues ne laisse aucun doute aux soussignés qu'ils soient l'effet du passage d'une balle.

La peau correspondante à ces trous est sur le thorax partie supérieure du processus-xyphoïde tant soit peu du côté gauche, ce qui fait à peu près le milieu de la poitrine qui ne porte aucune trace, ni lésions, ni contusions.

Le soldat Pierre VUARNOZ dit qu'au moment de recevoir le coup, il avait la main droite entrée dans sa capote entre les deux devants, sur la poitrine un des boutons était défait, les doigts un peu écartés étaient passés sur la poitrine précisément à l'endroit qui a reçu le coup, endroit où se trouvait en même temps une médaille qu'il portait sur la peau depuis les affaires de janvier 1847. Il assure que la balle lui a passé entre le gros doigt et l'annulaire, le gros doigt porte encore une trace légère de rougeur avec un petit durcissement de la peau.

D'où les soussignés conclurent que le coup a dû partir d'un point faisant exactement face à Pierre VUARNOZ, que la balle a eu assez de force pour traverser tous ses vêtements et que soit par la volonté de la divine Providence, soit par l'effet du hasard (mais qui aurait été bien grand) elle est venue s'amortir sur la partie la plus de gauche de la médaille susmentionnée. - Le soldat Pierre VUARNOZ dit que le soir du coup, la peau correspondante à la face postérieure de la médaille était un peu rouge, que immédiatement en recevant le coup, la partie supérieure du corps a fait un mouvement en arrière, qu'il a tiré et qu'il s'est enfui; il dit encore qu'en courant il a senti la balle couler en bas le canon droit de son pantalon.

En foi de quoi, les signatures suivantes sont apposées.

Mariahilf, le 8 novembre 1847.

Siffert, Arzt des 2ten Bataillon
Bochud, aide-major chirurgien
Grütter, chirurgien, 2^{me} brigade, 1^{er} bataillon
Müggli, aide-major chirurgien

Vu pour légalisation des signatures ci-dessus que le soussigné a vu apposer en sa présence à Mariahilf le 8 novembre 1847.

Signé: Appenthel, lieutenant colonel.

15.1.7 Déclaration du témoin Jean Spycher

Syndic d'Ueberstorf. (traduit de l'allemand)

Je soussigné, certifie par la présente le fait suivant:

Je venais de parler en compagnie de Jaques Schaller de Bagewil commune de Bösinggen à la sentinelle qui montait la garde près de la croix d'Angstorf, lorsque l'on entendit un coup de feu un peu à droite de la route. Je criai à la sentinelle qui était derrière nous: Qu'est-ce que cela? Aussitôt après, on entendit un second coup. Nous pûmes voir le feu sur la route à une distance de quarante à cinquante pas au plus. La sentinelle nous cria d'un ton ému: N'avez-vous rien entendu? J'ai reçu un coup de feu. J'accourus vers elle de toutes mes forces. Elle était tournée contre nous. Je la saisis par le bras droit, tandis que de la main gauche, elle tenait son fusil que je lui pris et nous nous éloignâmes de l'endroit. Je lui demandai ou elle était blessée, elle répondit: à la poitrine et aux doigts. Là-dessus, je remis le fusil à mon compagnon qui venait d'accourir; la sentinelle me dit encore: le coup est parti de derrière le chêne. Je tombai à terre et aussitôt après je tirai vers l'endroit d'ou était parti le coup. Nous nous rendîmes à la garde et à la lumière qu'il y avait, je lui ouvris la capote. Alors, nous vîmes un trou à la chemise et à travers ce trou, la médaille.

Donné à Obermettlen, le 8 novembre 1847 à 7 heures.

Signé: Jean Spycher, Syndic d'Ueberstorf.

15.1.8 Etienne Marilley

Evêque de Lausanne et de Genève, etc.

Nous déclarons que les pièces officielles du procès-verbal concernant le fait arrivé à Angstorf dans la nuit du 7 au 8 novembre courant, reçoivent la plus grande publicité parmi les fidèles confiés à notre sollicitude pastorale. Les détails qu'elles renferment sont exactement conformes à la relation qui nous a été faite par le Rd Père aumônier du 2me bataillon.

Nous avons vu la médaille que portait le chasseur VUARNOZ, ainsi que la balle qui l'a frappé. Celle-ci porte visiblement l'empreinte de la médaille, le fait est bien à encourager de plus en plus la confiance en la protection de la Reine du Ciel, si justement appelée: le secours des chrétiens. Il est un heureux présage des faveurs nouvelles que nous attendons de la faveur divine dans une lutte entreprise pour maintenir les droits sacrés de la vérité et de la religion.

Donné à Fribourg, en notre maison épiscopale, le 10 novembre 1847.

Signé: ETIENNE, Evêque de Lausanne et de Genève.

15.2 Version Fédérale

A la page 150 du volume "Diète, Jésuites et Sonderbund" dédié aux troupes fédérales, on y lit le passage suivant qui a trait aux combats devant Fribourg et où il est question du soldat Pierre VUARNOZ:

Pendant que des événements se passaient dans l'Argovie, une partie de l'armée fédérale opérait l'investissement de Fribourg avec un déploiement de forces considérables. La rupture de toute communication quelconque avec ce membre du Sonderbund avait précédé cette opération et cette mesure rigoureuse qui faisait présager des choses plus graves encore, n'avait pas dissipé une seule des illusions dont se berçaient les meneurs depuis si longtemps.

Fournier entre autres, conservait toujours le bandeau sur les yeux et ne perdait pas un moment son assurance. A l'entendre, les Vaudois n'étaient pas à craindre, profondément divisés, leurs bataillons ne marcheraient pas. Il y aurait des mouvements insurrectionnels dans le Jura, dans le canton de Soleure, d'Argovie, de St. Gall, partout enfin. Les Bernois pourraient seuls et avec peine se porter avec une dizaine de mille hommes et quelques pièces de campagne contre Fribourg; on les écraserait facilement. L'artillerie fribourgeoise serait supérieure à celle des Confédérés. Si l'on ne trompait pas les hommes éclairés, on fanatisait le peuple. Les uns croyaient que les médailles bénites garantissaient de l'atteinte des balles, voyez plutôt:

Dans la nuit du 7 au 8 novembre, un soldat fribourgeois, nommé VUARNOZ, était placé en sentinelle sur la route de Fribourg à Berne, à peu de distance du hameau d'Angstorf. On tira sur lui un coup de feu. La balle traversa tous ses vêtements et vint s'amortir sur la partie la plus gauche d'une médaille de la Vierge que VUARNOZ portait depuis les affaires de janvier 1847. Ce fait, tout simple en lui-même, fut immédiatement exploité comme un miracle. Des procès-verbaux furent dressés avec le plus grand soin. L'Evêque Marilley n'eut pas honte de se prêter à cette indigne supercherie. « Le fait, dit-il dans une lettre du 10 novembre, est bien propre à encourager de plus en plus la confiance en la protection de la Reine du Ciel, si justement appelée le secours des chrétiens; il est un heureux présage des faveurs nouvelles que nous attendons de la bonté divine dans une lutte entreprise pour maintenir les droits sacrés de la justice et de la religion ».

Les autres croyaient que leurs ennemis seraient pendant trois jours entourés d'un brouillard si épais qu'ils en perdraient l'usage de la vue. Un membre même du Conseil des Etats si sait sérieusement qu'au moment décisif, la Sainte Vierge ferait un miracle en faveur de Fribourg; elle devait apparaître sous la forme d'une

vapeur planant au dessus des fortifications lorsque les baïonnettes fédérales commenceraient à briller à l'horizon. L'Aveuglement était porté à un tel point qu'on ne voulut pas ajouter foi aux détails sur l'armée fédérale donnés par un personnage français venu de Berne avec un sauf-conduit, pour retirer des élèves du pensionnat des jésuites, car, pour atténuer l'effet des paroles de cet étranger, le doyen Aebi parcourut la ville et chercha à ranimer le courage qui commençait à faiblir chez quelques uns. Cette confiance dans le succès, incompréhensible pour celui qui ne connaît pas jusqu'ou peut aller le fanatisme, se retrouve dans la proclamation que le gouvernement adressa au peuple et à l'armée dans la nuit du 8 au 9 novembre, lorsqu'il eut appris que l'armée fédérale était entrée sur le territoire fribourgeois.

Chers concitoyens, disait-elle, ne regardez pas le nombre de vos ennemis! Que peut le nombre contre un peuple brave qui combat pour ses autels et ses foyers? Que peut le nombre devant le Dieu des armées? Le Ciel est pour nous, nous en avons des gages assurés.

Ces illusions, toutefois il faut le dire, n'étaient pas partagées par tout le monde, surtout par la plupart des militaires chargés de la défense du canton. Mr de Maillardo, que la Suisse comptait et compte encore au nombre de ses officiers supérieurs les plus distingués, était loin, ainsi que d'autres, de placer en première ligne l'assistance miraculeuse de la Sainte Vierge dont on lui cornait sans cesse les oreilles. Quoique bon catholique, il prenne en considération le nombre des adversaires qu'il avait à combattre et si les forces dont il disposait le lui eussent permis, il aurait cherché sans doute, à tirer de sa position tous les avantages possibles.

Post-scriptum

A titre documentaire, ajoutons que Fribourg capitula dans la matinée du dimanche 14 novembre, et que l'entrée des troupes fédérales à Fribourg eut lieu à l'approche de la nuit.

Le 9 décembre 1850, Pierre VUARNOZ de Corserey, impliqué dans l'imposture d'Angstorf en 1847, demande réparation d'honneur ou libération du service.

La réponse fut la suivante: La Direction de la guerre est autorisée à rayer Pierre VUARNOZ des rôles de l'armée.